

Compte rendu de la séance du 25 novembre 2014

Secrétaire(s) de la séance:

Claudine LECLERC

Ordre du jour:

- * Approbation du Procès-verbal du 7 novembre 2014;
- * Travaux de dissimulation 2ème tranche, avancement de la date de départ des travaux;
- * Cimetière : devis reprises de concessions;
- * Convention de dématérialisation des données Etat-Civil et électorales;
- * Tarif des affouages 2014-2015;

- * Questions diverses:
 - * Voeux du Maire;
 - * etc.....

Délibérations du conseil:

Le Procès-Verbal de la séance du 7 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Objet: MODIFICATION DE LA DATE DE DEBUT DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE 53 2014 - DE 75 2014

Afin de bénéficier des tarifs 2014, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la date de début des travaux de la délibération DE_53_2014 du 1er juillet 2014 concernant les travaux de dissimulation des réseaux électriques et Telecom 2ème tranche.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des dix personnes présentes:

- DE COMMANDER l'exécution des travaux à compter de ce jour;
- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour signer les documents afférents à ces travaux;

Objet: CIMETIERE : DEVIS REPRISE DE CONCESSIONS - DE 76 2014

Monsieur Le Maire fait part de cinq devis concernant la reprise des concessions du Cimetière :

Avant de prendre une décision concernant les tarifs, il convient de délibérer sur les reliquaires, bois ou souple. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 8 voix pour, une contre et une abstention de choisir le reliquaire souple.

Et de délibérer sur la nature des travaux, Le Conseil Municipal décide de n'effectuer que les reprises de concessions, le jardin du souvenir fera l'objet d'une prochaine réunion.

DEVIS :

- Entreprise DAUDET, pour un montant HT de 21 270.00 €, soit un montant TTC de 25524.00€;
- Entreprise DELASSASSEIGNE, pour un montant HT de 30 774.80 €, soit un montant TTC de 36 929.76 €;
- Entreprise PFG, pour un montant HT de 55 989.00 €, soit un montant TTC de 67 186.80 €;
- Entreprise CCE, pour un montant HT de 36 600.00 €, soit un montant TTC de 43 920.00 €;
- Entreprise ELABOR, pour un montant HT de 41 162.00 €, soit un montant TTC de 49394.40€;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'accepter la reprise des concessions et de retenir l'entreprise DELASSASSEIGNE pour un montant HT de 30 774.80 €, soit 36 929.76 € TTC.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer des demandes de subventions aux services concernés;

Objet: CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES DONNEES AVEC L'INSEE - DE 77 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une dématérialisation des données d'Etat-Civil et électorales avec l'INSEE

Considérant que la Commune de VAREILLES entend engager la démarche dans la dématérialisation des données d'état-civil et électorales.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

- Décide de procéder à la télétransmission des données d'état-civil et électorales avec l'INSEE à compter du 1er décembre 2014 avec le tiers de télétransmission « agedi » ;
- Autorise le Maire à signer "la convention " N° /DR16/2014" relative à la transmission des données de l'état-civil et des avis électoraux par internet (Aireppnet) à l'INSEE " ;
- Autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: DELIVRANCE ET TARIF DES AFFOUAGES 2014-2015 - DE 78 2014

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter l'Office National des Forêts afin de procéder à la délivrance de têtes de chênes de la forêt communale et de nommer trois garants.

Monsieur Le Maire ajoute que l'exploitation devra être terminée pour le 25 avril 2015 et la vidange effectuée pour la fin septembre et qu'une estimation des frais de garderie sera élaborée par M. MICHAUD (O.N.F).

De plus, il explique qu'il convient de proposer le tarif pour la coupe d'affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

DE PROCEDER à la délivrance des têtes de chênes de la forêt communale ;

DE NOMMER trois garants : Mrs CRETTE Joël, BOUCHENY Louis et FERT Jean-Claude.

DE FIXER le tarif d'affouage comme suit, soit 4 euros le stère.

Objet: QUESTIONS DIVERSES.

Voeux du Maire : Les voeux du Maire auront lieu le samedi 24 janvier 2015 à 17h30 à la salle des fêtes;

Commission Culture / Tourisme : Le bulletin de la Communauté de Communes sera édité sous un mois;

SMAEP : Afin de permettre des travaux pour le changement de canalisations plus importants, le tarif du m3 est passé à 2,34 €;

DEMANDE DE SUBVENTIONS EFFECTUEES :

- Réserve parlementaire : Pour l'enfouissement des réseaux;
- Amendes de Police : pour la sécurité du transport scolaire.

La SEANCE EST LEVEE A 21H40.



Le Maire
Bernard BOMIEUX